

# Et si le cas Delhaize rebattait les cartes juridiques de la franchise?

[S lesoir.be/503268/article/2023-03-24/et-si-le-cas-delhaize-rebattait-les-cartes-juridiques-de-la-franchise](https://lesoir.be/503268/article/2023-03-24/et-si-le-cas-delhaize-rebattait-les-cartes-juridiques-de-la-franchise)

24 mars 2023



Réagissant au plan du Lion, le PS a déposé une proposition de loi qui pourrait porter atteinte à la flexibilité des franchisés. Impossible et dangereux, répliquent-ils.

L'annonce de la mise en franchise des 128 supermarchés intégrés de Delhaize n'a pas choqué que les 9.200 employés de ces magasins et leurs représentants syndicaux. « Nous avons analysé le plan de l'entreprise et nous avons été scandalisés », explique Ahmed Laaouej, chef de groupe PS à la Chambre. « Les citoyens ont applaudi le personnel des supermarchés durant la crise du covid car il leur a permis de continuer à faire ses courses. Maintenant, une multinationale (Ahold Delhaize, NDLR) tente de prendre ces travailleurs pour de la marchandise en recourant à de l'ingénierie pour contourner la législation sociale. Et nous craignons que cela fasse tache d'huile dans tout le secteur. »

Le député socialiste a dès lors déposé une proposition de loi à la Chambre visant à « préciser le concept d'unité technique d'exploitation ». La notion d'UTE est déjà définie dans le droit du travail. Elle vise à regrouper plusieurs entités qui entretiennent des liens juridiques, économiques et financiers entre elles et à les soumettre à des règles sociales communes. Pour Ahmed Laaouej, il faut aller plus loin en incorporant un franchiseur et ses franchisés dans une même UTE. « Ce texte doit permettre d'empêcher des entreprises comme Delhaize d'atomiser les relations de travail entre différents franchisés », estime-t-il. Si la loi devait passer telle quelle, « Delhaize resterait responsable du devenir de ses employés. L'entreprise devrait recourir à la loi Renault sur

les licenciements collectifs. Et des élections sociales devraient se tenir à l'échelle de toute l'UTE pour garantir une représentation de l'ensemble du personnel », ce qui ne serait pas le cas si le Lion devait céder dès maintenant ses magasins à des affiliés indépendants.

## « Le combat sera rude »

---

« C'est une riposte assez radicale », reconnaît le député. « Mais elle est proportionnée à la brutalité de ce que Delhaize a mis sur la table, à savoir une attaque du droit du travail. » Il est toutefois très incertain que cette proposition débouche sur l'adoption d'une loi au Parlement fédéral tant la droite, à commencer par le MR et l'Open VLD, s'est montrée hostile à son égard. « Le combat sera rude », admet Ahmed Laaouej.

Il le sera d'autant plus que les organisations patronales elles aussi « ne veulent pas entendre parler des pistes du PS pour considérer les magasins franchisés opérant sous la bannière d'une marque particulière comme une seule unité technique d'exploitation ». Dixit la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), l'Union des classes moyennes (UCM), son pendant flamand l'Unizo et le Voka, réseau des entreprises flamande. « Le mécanisme proposé par le PS est techniquement voué à l'échec », martèle Pierre-Frédéric Nyst, président de l'UCM. « La notion d'UTE vise des entreprises dirigées par les mêmes personnes, ce qui est par définition impossible dans le cas d'un franchiseur et de ses franchisés, lesquelles sont des PME totalement indépendantes. »

## « Encore plus d'emplois détruits »

---

Et quand bien même il serait possible, ce changement législatif serait « dangereux » d'un point de vue économique, selon Michaël Rosin, président de la Fédération belge de la franchise (FBF) car « il remettrait tout simplement en question le concept même de la franchise ». Il ajoute : « Ce serait une bombe pour le secteur qui pèse 20 milliards d'euros. » Même si cette loi vise à décourager d'autres géants de franchiser à tour de bras, « elle finirait par percoler sur toute la franchise ». Et par la démolir. « Cela détruirait encore plus d'emplois et mettrait encore plus de pression sur les travailleurs. »

C'est que la proposition socialiste s'attaque à tout ce qui fait le sel de la franchise, à savoir sa flexibilité, sa faculté de « s'adapter à chaque zone de chalandise et de prendre en compte leur niveau de pression concurrentielle », résume Michaël Rosin. « Puis, la franchise est efficace et compétitive à l'échelle locale car elle se libère d'une série de contraintes liées à des accords globaux passés avec les syndicats. » Inutile de s'embarasser avec des délégués syndicaux dans les PME, appuie d'ailleurs Pierre-Frédéric Nyst. « Nos membres ont un mode de résolution de conflits en bon père de famille. Dans la très grande majorité des cas, ils trouvent une solution à l'amiable, rapide et intelligente avec leur personnel. Pas besoin d'organisations syndicales qui débarquent avec leurs gros sabots », estime le président de l'UCM. « Imposer de la concertation sociale aux PME sous forme de défense collective plutôt qu'individuelle des travailleurs serait une erreur fondamentale. »

La messe serait-elle dite pour cette proposition de loi socialiste ? Pas si vite. Le conflit social explosif chez Delhaize est en train de retourner les esprits dans le monde politique et dans la société civile. Il les questionne sur le juste avenir économique et social du commerce. Il n'est pas interdit de penser qu'en conséquence, des lignes puissent bouger législativement une fois la poussière retombée et le sens du compromis retrouvé.